




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 16 avril. — M. Périer a annoncé qu'il assisterait à la séance de clôture des chambres. Il paraît que cette séance sera solennelle, et que le roi annoncera par un discours la fin des travaux législatifs. Toutefois, il y a dans le conseil opposition à ce sujet.

— On lit dans le *Moniteur* :

« C'est avec une bien véritable satisfaction que nous annonçons au public que depuis vingt-quatre heures la mortalité a diminué dans une très-forte proportion. En effet, le nombre des décès constatés dans les hospices, hôpitaux et établissements publics, qui s'était élevé hier à 309, se trouve réduit à 214. La diminution est de 95. »

« Si cette amélioration se maintient demain et après-demain, on sera fondé à croire que la maladie est arrivée à son troisième et dernier période, c'est-à-dire, qu'elle est devenue décroissante de stationnaire qu'elle était depuis quelques jours. »

« Tous les rapports s'accordent, au surplus, sur la diminution de l'intensité du choléra : les accidens sont moins graves, les remèdes agissent avec plus de promptitude et de succès, et les guérisons deviennent beaucoup plus faciles. »

« Toutefois, on signale un certain nombre de rechutes ; elles sont en général attribuées à des excès dans l'alimentation. »

« On ne saurait trop exhorter les convalescens à observer un régime rigoureux. »

« Une erreur grave s'est introduite dans la manière de compter les décès. On ne portait que ceux qui étaient déclarés par les médecins, les commissaires de police, les bureaux de secours et les hôpitaux ; aujourd'hui on a reconnu qu'un grand nombre de décès n'avaient point été déclarés à la préfecture, et l'inspection du registre de l'état civil a fait constater que ce nombre avait été plus considérable que celui qui avait été publié. »

— M^{de} Letoublon, belle-mère de M. Baude, membre de la chambre des députés, vient de succomber à Senlis des suites du choléra.

— M. Pajot d'Orville, greffier en chef honoraire de la cour des comptes, et M. Lenormand, père, imprimeur-libraire, sont morts de la même maladie.

— M^{de} de Champlatreux, fille de M. le comte Molé, a succombé la nuit dernière à une attaque du choléra.

— M. Delfosse, ancien directeur des contributions indirectes à Bordeaux, est mort hier soir du choléra.

— M. Cahier, ex-avocat-général à la cour de cassation, a succombé aux atteintes de l'épidémie régnante.

— M. de Fonvielle, connu par quelques écrits, est mort hier du choléra. Il était âgé de soixante-trois ans.

— Un 3^e député vient de succomber également. C'est M. de Lapommeraye, de Calvados.

QUESTION D'ANVERS.

L'Angleterre et la France ont reconnu la Belgique avec sa neutralité et l'existence de ce peuple désormais garantie, arrivent ou n'arrivent pas les ratifications des trois autres puissances. Si la Hollande ne possédait pas la citadelle d'Anvers, ce qui reste à décider serait beaucoup moins embarrassant. Des négociations que les deux états en litige auraient tout l'avantage à abréger, décideraient

de leurs respectives réclamations de dette, de commerce et de circulation commerciale à l'intérieur. Mais en maintenant sa position dans la citadelle d'Anvers, la Hollande annule le commerce de cette ville, rivale d'Amsterdam et de Rotterdam, et donne un encouragement toujours renaissant à la faction orangiste de l'intérieur. Le cardinal de Richelieu ne crut avoir consolidé l'unité monarchique de la France, qu'en se rendant maître de la Rochelle, dont les protestans avait fait un asile pour tous les mécontents qui s'augmentaient par cette sécurité même. Cependant le roi Léopold parviendrait-il à organiser son gouvernement, quant un tel point d'appui serait ainsi toujours ouvert aux mécontents dans le cœur même de ses états ? Si les ministres de France et d'Angleterre ne veulent pas sans cesse exposer la Belgique à de fâcheuses inquiétudes, ils doivent en finir avec la question d'Anvers.

L'Angleterre, qui, par la convention du 19 mai 1815, avait bien voulu prendre à sa charge le remboursement de 25 millions de florins de Hollande (50 millions de francs) pour alléger d'autant la dette de la Hollande envers la Russie, en reconnaissance des efforts de cette dernière, aurait moins à faire aujourd'hui pour raffermir la sécurité d'un pays où règne un des siens. L'art. 5 de la convention du 19 mai 1815 porte :

« Qu'au cas où la possession de la souveraineté (ce que Dieu ne veuille !) des provinces belgiques passait ou était séparée un jour de la domination de S. M. le roi des Pays-Bas, avant la parfaite liquidation de cette dette, lesdits payemens cesseraient de la part de LL. MM. le roi des Pays-Bas et le roi de la Grande-Bretagne. »

Voilà donc 136,363 liv. sterl. 12 schellings et 8 sous 8¹¹/₁₆ (environ 3 millions 300,000 fr.) qui rentrent annuellement au trésor de la Grande-Bretagne. Si au lieu de prendre rien d'une charge semblable, l'Angleterre se contentait de garantir à la Hollande le paiement de la partie de la dette remboursable par la Belgique à la Hollande, cette dernière n'aurait plus aucun prétexte pour garder Anvers en nantissement, et on compléterait ainsi sans nouvel effort la sécurité de la monarchie belge contre toute intrigue secrète et toute invasion inattendue de la Hollande. Il y aurait de plus pour l'Angleterre un avantage personnel dans cet arrangement : c'était pour arracher la Belgique à la France qu'elle la jetait dans les bras de la Hollande, en payant elle-même sa dot à un assez haut prix. Le désir d'assurer encore une fois l'indépendance de la Belgique, malgré des velléités assez prononcées d'alliance, peut bien valoir quelques sacrifices.

Que le ministre français se hâte donc de mettre un terme aux incertitudes qui n'ont cessé de se succéder dans les affaires de Belgique. Cette semaine même tout doit être déterminé. Si la seconde lecture du bill de réforme obtient la majorité dans la chambre des pairs, et si la composition du comité qui doit avoir lieu pour statuer sur les amendemens est conforme aux espérances de lord Grey, le ministère anglais montrera aussi quelque empressement d'en finir, avant l'embarras de nouveaux amendemens, car il ne peut manquer de conserver quelque rancune des mauvais procédés de la Russie envers lui. Si le bill anglais, ce que nous ne pensons pas, venait à être rejeté, il est urgent que nous sachions promptement où nous en sommes avec le ministre tory, qui pourrait succéder au ministère de lord Grey. M. de Talleyrand doit comprendre toute la gravité des circonstances, et la maladie de M. Périer ne saurait l'empêcher d'agir avec décision auprès de l'Angleterre, envers laquelle il a montré assez de ménagemens pour en exiger quelques-uns à son tour. (*Constitutionnel*.)

BELGIQUE.**CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.**

Séance du 17 avril. — L'ordre du jour est la suite de la discussion du budget de l'intérieur.

Chapitre III. — Travaux publics.

Art. 2. Traitemens des ingénieurs et conducteurs.
M. Delhougne prononce un long discours dans lequel il examine cette partie du budget sous toutes ses faces. Il termine ainsi :

De quelque côté qu'on prenne cette partie du budget, l'exagération saute aux yeux. La section centrale vous propose d'allouer 95,000 fl. pour la première partie de ces diverses allocations. Je propose de n'accorder que 80,000 : c'est encore 10,000 flor. de plus que toute l'administration des ponts et chaussées, a pu coûter en 1830, lorsqu'il s'agissait d'exécuter pour plus du triple de travaux qu'on ne réclame de crédits pour ceux de la prochaine campagne.

M. Tiekens partage l'opinion du préopinant.

M. d'Huart considère une réduction comme impraticable.

M. Goblet s'attache à répondre à la remarque faite hier par M. Barthelemy, que l'état paie aux ingénieurs 25 % de l'importance des travaux publics exécutés. M. Goblet donne l'énumération qui suit des travaux en exécution dans la province du Hainaut pendant 1832.

Le canal de Charleroi auquel on dépensera cette année fl. 200,000 et plus.

Le canal d'embranchement d'Houdai par concession sur les fonds des particuliers ; il coûtera fl. 380,000.

L'écluse d'Antoing par concession ; elle coûtera y compris le dévasement de l'Escaut fl. 80,000.

La route de Marimont à Anderlu dont la dépense pourra s'élever à environ fl. 400,000.

Les ouvrages en projet pour exécution certaine sont encore plus nombreux, ils consistent dans :

La route de Beaumont à Charleroi et à Marchienne-au-Pont.

La route de Tournay à Renaix.

La route de Lessines à Renaix.

La canalisation de l'Escaut et de la Lys reliées par un canal entre les deux rivières.

Le chemin de fer remplaçant le canal de Fleny qui avait été concédé à une compagnie par l'ancien gouvernement.

L'achèvement et la rectification de la Sambre dont les défauts doivent être attribués à l'administration hollandaise.

Il entre dans quelques considérations sur le nombre des ingénieurs qu'il trouve proportionnellement moindre en Belgique qu'en France, et conclut au maintien du chiffre demandé par le ministre.

M. Julien : peu partisan des minces économies que l'on peut faire sur les traitemens, c'est dans la réorganisation de nos institutions provinciales que vous ne trouverez disposé à indiquer les moyens de diminuer nos dépenses. Ne perdons pas de vue que presque tous nos ingénieurs sont des élèves de l'école Polytechnique de France ; ce sont des hommes studieux, mûris dans le travail, et qui ont passé 9, 10, 13 ans comme aspirans avec un traitement de fl. 900.

Tout ce qui fait le génie, routes, canaux, ponts, est productif, et pour l'état et pour le peuple.

M. Purson votera pour la réduction proposée par la commission.

M. Barthelemy fait remarquer que l'énumération des travaux présentée par M. Goblet ne change rien au fait avancé par lui, puisque sur tous ces travaux il n'y a que l'écluse d'Antoing qui soit pour le compte de l'état.

M. Gendebien s'appuyant sur ce mot de Napoléon qui à ceux qui lui proposaient d'enrégimenter l'école polytechnique, répondait : « qu'il ne voulait pas tuer sa poule aux œufs d'or » défend avec chaleur les ingénieurs, et ne pense pas que ce soit sur ce point que les économies sont possibles.

(Aux voix, aux voix). Plusieurs orateurs sont encore entendus au milieu du bruit des conversations particulières.

La clôture est prononcée. M. Barthelemy se rallie à l'amendement de M. Delhougne qui propose de réduire l'allocation à 80,000 fl. Cet amendement est rejeté.

La réduction de 10,800 fl. de la section centrale est adoptée. Le chiffre de l'art. est fixé à 95,000 fl.

Art. 3. Canal de Charleroi à Bruxelles.

Frais de direction et surveillance de travaux 4600 fl. La section centrale propose d'allouer le crédit.

MM. Barthelemy, Gendebien et Dumont se plaignent des longs retards apportés à l'ouverture de ce canal ; ils insistent sur la nécessité de réduire les droits de navigation de 25 cts. par tonneau.

M. Dethoux promet que l'ouverture aura lieu avant la fin du mois. Quant à la réduction, il en fait une question administrative et ne pense pas devoir s'expliquer dans la chambre.

M. Osy donne connaissance de l'article 30 du cahier des

charges, d'après lequel les travaux devraient être terminés depuis un an.

M. Leclercq demande la suppression totale de l'allocation, puisque la surveillance doit être faite par des ingénieurs du gouvernement pour le traitement desquels une somme suffisante a été votée dans l'article précédent.

La chambre maintient l'allocation.
La séance est levée à deux heures et renvoyée à ce soir, six heures.

Séance du soir. — L'ordre du jour est la suite de la discussion du budget de l'intérieur.

Art. 4. Canal de Pomerœul à Antoing.
Le gouvernement demande fl. 38,900. La chambre consent à 36,000 conformément à la conclusion de la section centrale.

Art. 5. Canalisation de l'Escaut.
Le gouvernement demandait fl. 53,000 pour la construction d'une écluse à Antoing. La section centrale par le motif que le projet de canalisation de l'Escaut n'est pas achevé, et qu'ainsi les travaux de l'écluse d'Antoing n'ont rien d'urgent, demande la suppression de cette demande. La suppression est décidée.

Art. 6. Canalisation de la Sambre, fl. 4,400

Art. 7. Canal de Bois-le-Duc à Maestricht, 45,200

Art. 8. Canal de Gand à Terneusen, 30,050

Adoptés sans modifications.

Art. 9. Ports d'Ostende, de Nieupoort et côte de Blankenberg.

La section centrale demande pour cet article une majoration de 48,000 fl., applicables à des travaux de creusement au port d'Ostende.

La chambre consent à cette augmentation, et l'article fixé à 147,790 fl. est adopté.

M. d'Huart propose de voter une somme de fl. 5,000 pour l'achèvement d'une route de Virton à Arlon. Cette proposition est renvoyée à l'examen de la section centrale.

M. Fallon demande que la chambre vote un subsidie de 36,000 florins à la province de Namur, pour la construction de la route de Charleroi à Rocroy. Renvoyé à la section centrale.

Art. 10. Frais de levée de plans 4,000 fl. Le ministre demande que la somme soit portée à 6,000 fl. Adopté.

Chapitre IV. Palais et édifices de l'état.

Entretien des palais à Bruxelles, Laeken et Anvers supprimé comme étant à la charge de la liste civile.

Entretien des bâtiments et édifices de l'état, location de bâtiments 12,508 fl.

Traitement des architectes conducteurs. La section propose 3,000 fl. Adopté.

Chapitre V. Service des mines.

Le ministre de l'intérieur demande une majoration de florins 4,300, sur la lettre D de ce chapitre pour servir aux frais de remblais de bures illicites. Cette majoration est refusée par la chambre. Le chapitre entier s'élevant à fl. 36,000 est voté sans réduction.

La séance est levée à neuf heures un quart. Demain séance à dix heures.

LIÈGE, LE 19 AVRIL.

Nous avons les meilleures raisons de croire, que des nouvelles favorables relatives à la conclusion de nos affaires sont arrivées de Londres à Bruxelles. On peut compter sur l'échange très-prochain et très-certain des ratifications de la Prusse et de l'Autriche, peut-être même de la Russie. (*Emancipation.*)

Des lettres de Londres, arrivées avant-hier soir à Bruxelles, annoncent de la manière la plus positive, que l'ordre d'échanger les ratifications est arrivé aux plénipotentiaires de Prusse et d'Autriche, et que très-probablement cet échange aura lieu cette semaine. Les ratifications sont attendues à Bruxelles pour samedi ou dimanche. (*Indépendant.*)

D'après les nouvelles arrivées avant-hier de Londres, par courrier extraordinaire, les ratifications de la Prusse et de l'Autriche, et peut-être celle de la Russie, ont dû être échangées hier; elles l'auraient été, assure-t-on, trois jours plus tôt, sans le désir manifesté par les plénipotentiaires d'échanger les ratifications toutes à-la-fois, désir qui cependant ne les a pas engagés à attendre au-delà de deux ou trois jours.

L'ordre d'échanger les ratifications de la Prusse, expédié de Berlin dans la nuit du 8 au 9, est arrivé à Londres le 15 au matin. (*Mémorial.*)

On lit dans le post-scriptum du *Mémorial* :

« D'après une lettre particulière d'Arlon, M. Thorn, gouverneur du grand duché pour le gouvernement belge, avait été arrêté le 15 par la maréchaussée hollandaise sortie de Luxembourg, à sa maison de campagne, à Schoenfeldt, à plus de trois lieues du rayon stratégique. Ce fait, que nous donnons sans garantir, aurait été annoncé à Arlon par le conducteur de la diligence. »

On lit dans le post-scriptum de l'*Indépendant* daté de 2 heures et demie :

« M. d'Hoffschmit annonce à la chambre des députés que M. Thorn, gouverneur du Luxembourg, a été enlevé, dans sa maison de campagne, par 12 gendarmes hollandais, commandés par le général Goedecke. »

« Le ministre de l'intérieur répond que cette nouvelle lui a été donnée par un employé subalterne et qu'elle ne paraît pas véritable. »

Nous sommes autorisés à déclarer que la nouvelle, répétée par plusieurs journaux, d'un arrêté pris pour la diminution du nombre des officiers dans les régimens d'infanterie de l'armée, n'a aucun fondement. (*Moniteur.*)

— Deux bataillons de la garde civique de Liège sont rentrés avant-hier à Gand dans leurs cantonnemens.

— Sept cents miliciens de la levée de 1832 sont arrivés avant-hier au dépôt du 9^e régiment, en garnison à Mons.

— Nous apprenons d'une manière certaine que les Hollandais concentrent des forces assez considérables sur la frontière de la Campine, tant en hommes qu'en artillerie. (*Emancipation.*)

— On écrit d'Anvers, le 18 avril :

« M. Wappers, notre compatriote, est parti aujourd'hui pour Bruxelles. M. Wappers a été mandé auprès du roi pour exécuter le portrait de S. M. Le roi posera jeudi et vendredi. »

— Des rixes se sont élevées à Anvers entre des militaires du 3^e chasseurs et du 5^e de ligne. Ces troupes ont été consignées aujourd'hui dans les casernes. Plusieurs soldats sont blessés.

— On lit dans l'*Éclair* de Namur :

« On nous assure que le chapitre cathédral, ayant appris que l'administration communale ne pouvait trouver un local convenable pour l'établissement d'un hôpital de cholériques, vient d'offrir l'évêché, vacant depuis la mort du dernier évêque. Nous espérons que le conseil provincial osera en autoriser l'acceptation. »

— Par arrêté du 9 avril, il est accordé 30 fl. de récompense au sieur Jean Jadoule, ouvrier à Seraing (Liège), pour avoir sauvé de la Meuse deux hommes et deux chevaux le 18 septembre 1829.

Un autre arrêté du 12 avril, nomme suppléant de membre du conseil de milice de Liège, M. L. J. T. Frankinet, conseiller de régence à Liège, en remplacement de M. Dewandre, nommé membre dudit conseil.

— Une personne arrivée de Bréda assure que le mécontentement dans le Brabant septentrional s'accroît tous les jours, que les troubles partiels qui y ont eu lieu dernièrement se répéteront selon toute probabilité et qu'ils pourraient bien devenir très-graves. Le mécontentement résulte surtout des impôts accablans dont la province est frappée, et de la sourde persécution que le gouvernement Hollandais y exerce contre les catholiques. On désire généralement la réunion à la Belgique dont on admire la constitution libérale et la fidélité avec laquelle elle est exécutée. (*Siècle.*)

— M. de la Mennais, en réponse à une assertion du *Constitutionnel* qui l'avait présenté comme un des amis et des agens de la duchesse de Berry, lui écrit que, depuis son arrivée à Rome, il n'a pas vu une seule fois M. le cardinal de Latil, qui est en Écosse, ni M. le cardinal Lambruschini, ni M. Tharin, ni le supérieur des jésuites, qui sont notoirement et partout, ajoute-t-il, les ennemis les plus déclarés et les plus actifs des doctrines qu'il a défendues avec ses amis.

— M. Gachard, archiviste du royaume, doit publier, dit-on, un travail d'une haute importance sur le système financier de la Belgique avant la révolution française. Les connaissances et la position personnelle de M. Gachard, nous promettent un ouvrage fort de science et de faits.

— Pour faciliter la conclusion du nouveau règlement pour la navigation du Rhin, le protocole 505, de la commission *ad hoc*, avait accordé au gouvernement hollandais de rayer provisoirement

Anvers du nombre des ports francs qu'il avait indiqués, et de permettre la libre navigation du Rhin vers ce port seulement quand les affaires belges seraient terminées et les frontières réglées, mais comme par les délais survenus et la fermeture permanente de l'Escaut, le commerce des états riverains du Rhin, éprouve de fortes pertes, la Prusse, la Bavière, la Hesse et Bade seraient déterminées à adresser des représentations énergiques à la conférence de Londres, pour que le roi des Pays-Bas fût tenu à remplir les engagements qu'il a contractés en face de l'Europe, et à rendre libre la navigation du Rhin. Le pays de Nassau, par des considérations de famille, n'a pas adhéré à ces propositions, et la France a suivi son exemple parce que la fermeture de l'Escaut favorise le commerce de transit du Havre-de-Grâce. (*G. Univ.*)

— A l'occasion du 56^e protocole de la conférence, qui a été publié il y a quelques jours, le *Times*, après avoir fait l'historique de cette conférence et des nombreux délais opposés à la ratification du traité belge par la Prusse, l'Autriche et la Russie, ajoute en substance ce qui suit :

« Si l'on peut compter sur les déclarations des cours, si la bonne foi et l'honneur n'ont pas abandonné le cœur des souverains et de leurs ministres, si des transactions diplomatiques sont autre chose que des instrumens de fraude et de duperie, si deux empereurs et un roi, à la tête de trois des plus puissantes nations de l'Europe, ne veulent pas transmettre à leurs enfans un héritage infâme, nous devons les croire lorsqu'ils disent qu'ils désirent sincèrement un accommodement et qu'ils ont pressé le roi de Hollande d'accepter le traité que leurs plénipotentiaires ont signé; nous croyons que leurs ministres veulent la paix, et que, comme le meilleur moyen de la conserver, ils veulent soutenir le traité de Londres. Si seize mois d'efforts sincères de la part des cinq grandes puissances n'ont pas encore pu amener un arrangement à l'amiable entre la Belgique et la Hollande, comment ces deux états, avec leur antipathie nationale et les prétentions exagérées, auraient-ils pu terminer leurs différends et régler leur séparation sans une longue guerre qui aurait amené les armées de l'Europe en Flandres et livré à l'épée du plus fort non-seulement la Belgique, mais encore toutes les autres conquêtes données à la Prusse et à l'Autriche par le congrès de Vienne? »

— On lit les réflexions suivantes dans le *Mémorial* :

« Il paraît que beaucoup de personnes se font une très-fausse idée de ce que sont les emplois. A les entendre, on croirait que les emplois sont uniquement conférés dans la vue de favoriser les hommes qui les remplissent. »

« Il arrive fréquemment sans doute que la collation d'un emploi améliore la position de celui qui l'occupe, bien qu'il y ait des exceptions; mais que ce soit dans ce but que le gouvernement confère des places, rien n'est moins vrai, surtout sous le régime représentatif. »

« Les emplois publics sont avant tout des moyens de gouvernement, des moyens de faire prévaloir, par le choix d'agens sûrs et dévoués, un système politique et administratif. »

« Si ce choix a dans tous les temps un haut degré d'importance, à ce point qu'en Angleterre, par exemple, tous les fonctionnaires influens se retirent avec le ministère qui les appelle à concourir avec lui, cette importance est tout autre encore lorsqu'il s'agit, non d'assurer le triomphe d'une révolution ministérielle, mais la consolidation d'un régime entièrement nouveau et qui compte nécessairement pour ennemis tous ceux dont il froisse les affections et les intérêts, ou trahit les espérances. »

« Rien donc de plus naturel que de voir les hommes dévoués à une révolution appelés de préférence à en affermir les résultats, à en appliquer les principes, à en poursuivre les conséquences. »

« Voyez la France de juillet pour laquelle certains journaux orangistes n'ont pas assez d'éloges. Qu'y est-il arrivé? Que le premier soin du nouveau pouvoir a été de recomposer presque en entier par des hommes de la révolution le personnel des préfetures, des parquets et de toutes les fonctions influentes. Personne parmi ceux qui ont quelques notions gouvernementales, n'a réclamé. Les carlistes

eux-mêmes ont senti qu'on ne faisait qu'appliquer au vaincu la loi dont eux, vainqueurs, n'avaient jamais hésité à réclamer l'exécution.

Si l'on savait être juste envers la révolution belge, on conviendrait qu'on a été bien moins loin qu'en France dans le système des épurations, beaucoup moins loin, à coup sûr, que n'iraient les hommes d'une restauration orangiste.

Qu'on jette les yeux sur notre armée, sur plusieurs administrations, et spécialement sur l'administration financière, et l'on verra si le gouvernement nouveau a écarté d'une main jalouse et réactionnaire tous les hommes qui ont servi l'ancien pouvoir. Il lui a suffi de la conviction d'une adhésion sincère au nouveau régime, pour s'attacher toutes les capacités, sans distinction de catégories; et si on peut lui faire quelques reproches, c'est d'avoir quelquefois mis un sentiment de générosité et de confiance excessives à la place de la raison d'état; c'est peut-être de maintenir encore en fonctions, dans ce moment, quelques hommes qu'il doit savoir n'être pas dignes de sa confiance. Certain parti voudrait bien qu'on eût fait et qu'on fit encore beaucoup de recrues de ce genre; le parti fait son métier en poussant à ce piège, le devoir du gouvernement est de ne pas y donner, et de mépriser des criaileries, ou perfides, ou inspirées par une cupidité trompée.

Tant que le régime né d'une révolution n'a pas acquis, aux yeux de ses ennemis comme de ses amis, la force d'un fait irrévocablement accompli, il y a guerre entre deux partis, et l'on n'a jamais vu qu'en temps de guerre l'on confiât à ses ennemis le soin de garder ses positions.

Telle n'a pas dû être la ligne suivie par le gouvernement; à mesure que l'état se consolidera, cette distinction des partis s'effacera, et chaque jour le cercle dans lequel il aura à chercher ses fonctionnaires ira s'élargissant. Mais, nous le répétons, si des reproches peuvent lui être adressés, c'est plutôt de s'être montré trop oublieux et trop confiant.

Il ne convient guère aux partisans du régime déchû de prêcher le désintéressement politique. Leurs patrons, une fois au pouvoir, s'y croyaient inféodés, tandis que les hommes de la révolution qui ont été appelés à des fonctions éminentes ont su plus d'une fois les résigner sans faiblesse et sans regret, les uns pour reprendre des fonctions secondaires, les autres pour rentrer entièrement dans la vie privée sans y retrouver les avantages dont ils jouissaient avant de la quitter.

MARCHÉ DE TOILES.

Grammont, le 16 avril. — Notre marché de toiles n'a offert à la vente qu'environ 600 pièces de toiles de lin, mais elles ont été enlevées avec une rapidité très-grande et une forte hausse dans les prix, surtout dans les plus fines qualités.

Tous les marchands se sont plaints de la hausse et les vendeurs sont contents.

Enfin, depuis quatre semaines, il y a hausse continue.

Gourtrai, le 16 avril. — Le marché de ce jour fourmillait d'acheteurs; on se heurtait avec empressement pour acheter au plus vite; aussi, tout a été enlevé, et en général les toiles se sont vendues plus cher qu'il y a huit jours.

JOURNAUX HOLLANDAIS.

On lit dans l'Algemeen Handelsblad du 16 avril: On apprend ce qui suit sur la situation d'Anvers et de ses environs:

Depuis les 26 et 27 mars les troupes belges sont presque continuellement en mouvement. Il s'en trouve à Anvers un grand nombre, qu'on peut porter à plus de 20,000 hommes avec ceux des environs, tandis qu'en Flandre, de ce côté-ci de Gand, il va s'assembler encore environ 9,000 hommes; les troupes de ligne ont quitté les places comme Burgh, situées autour des inondations, et sont remplacées par la garde civique.

Le quai d'Anvers est changé, comme on sait, en retranchemens; il y a plus de 1500 hommes qui y travaillent journellement depuis plusieurs semaines.

On a formé de fortes batteries, garnies de grosse artillerie, près du Brouwersgracht, à Anvers, sur le Kraanshoofd et près de St. Jansvliet, qui communiquent avec les retranchemens. Quelques-unes de ces pièces sont pointées sur la Tête-de-Flandre; mais la plupart sont pointées sur les bateaux et la citadelle, dans le prolongement de l'Escaut et du quai: on travaille encore continuellement à ces ouvrages.

La position hostile des Belges, à la fin du mois passé, obligea les chaloupes à prendre une autre position. Il y en a six qui sont échelonnées de front, du cinquième bastion de la citadelle jusqu'au tournant de la digue au rivage de Flandre, du côté de la Tête-de-Flandre, et elles peuvent maintenant atteindre le chantier de l'arsenal et le quai. Quatre chaloupes stationnent également depuis le bastion n° 4, jusqu'à l'angle du fort Burgh; celles-ci donnent sur la digue de l'Escaut, derrière la citadelle et devant le fort Burgh; la chaloupe du commandant stationne un peu plus du côté de la ville. Outre ces chaloupes il y en a encore une stationnée dans le polder entre la coupure et le fort de Zwynrecht, qui garantit l'inondation autour des forts circonvoisins.

La forteresse ou le retranchement, que les Belges ont jeté près du Blakkersdyk, est armé de quatre pièces de 24, posées sur des affûts de côtes, et couvertes d'une voûte à l'abri de la bombe; et d'une caserne à casernes pourvues de soupiraux donnant par la digue vers le côté de Burgh; les Belges ont placé un fanal sur la forteresse, qui communique avec la tour d'Anvers; ce fanal n'y a été porté que depuis quelques jours de Kraayenhof.

— On écrit de Bréda, en date du 13 avril:

Les préparatifs de guerre continuent toujours ici comme si la reprise des hostilités devait être très-prochaine. L'état-major de chacune des divisions dont se compose l'armée active, a averti tous les chefs de corps que leurs troupes doivent se tenir prêtes à repousser une attaque de la part des Belges. On se hâte de diriger sur l'armée et les places fortes les approvisionnements de vivres et de munitions qui se trouvent dans les magasins de Dordrecht.

— On lit dans l'Handelsblad du 14 avril:

Nous avons reçu de M. Delcominet, éclusier à la citadelle d'Anvers, une lettre dans laquelle il nous informe que ce n'est que momentanément et par mesure de précaution qu'il a été éloigné de la citadelle, et que par conséquent il n'est pas soupçonné d'avoir voulu livrer aux Belges cette forteresse.

— On lit dans la correspondance de La Haye de l'Handelsblad du 14 avril:

M. Bengaman-Huygens, qui vient de revenir des Etats-Unis, en a rapporté les diamans volés à la princesse d'Orange. Il n'est pas vrai que le sieur Carrara soit actuellement détenu à La Haye; il paraît au contraire que les autorités de New-York ont déclaré que les lois de l'Amérique du Nord s'opposaient à son extradition, et que ce n'est pas sans peine qu'on a réussi à se faire délivrer une bonne partie des diamans, parmi lesquels se trouvent les précieuses camées que regrettait le plus la princesse. (Sommes-nous enfin arrivés à la dernière page de la curieuse histoire des diamans et de l'illustre chevalier Carrara? Et sera-ce la dernière fois que ces diamans nous reviendront de l'Amérique?)

Dans un article du Journal de La Haye, sur la campagne du mois d'août, on remarque le passage suivant:

Au moment où le corps du général Boreel traversait au grand trot la ville de Hasselt et poursuivait l'arrière-garde de Daine, plusieurs combats particuliers s'engagèrent dans les rues mêmes de la ville. Les Hollandais y eurent constamment l'avantage; mais on y fut frappé du courage avec lequel un lancier belge soutint long temps un combat inégal contre un officier et quatre hussards qui ne purent le déterminer à se rendre. Il renversa l'officier de son cheval, et fut bientôt renversé et tué lui-même, après s'être vaillamment défendu.

VARIÉTÉS.

PEINTURE. — LAWRENCE.

Le célèbre sir Thomas Lawrence n'est pas un de ces artistes pour qui la renommée ne commence qu'après leur mort. Le siècle lui a, de son vivant, dispensé une gloire qui ne peut guère s'accroître, au moins dans sa patrie, où, depuis longues années, sa supériorité comme peintre passe pour incontestable. Ses ouvrages, comme tout ce qui a un grand mérite, ont excité en France, à leur apparition successive, beaucoup de critiques et d'éloges. C'est une espèce de concert qui ne saurait que flatter celui à qui il s'adresse. Où est la gloire qui a brillé tout d'un coup sans nuages et sans disputes? Celle apparemment que le public ne donne pas, et qui se fait entre quelques complaisans qui s'enferment pour se louer.

Grâce à sir Th. Lawrence, et encore à quelques peintres anglais, dont les ouvrages ont paru avec éclat dans les expositions, le tems n'est plus où on demandait sérieusement s'il y avait des peintres en Angleterre, comme on demandait plus anciennement si l'on y avait un théâtre. Quantité de personnes en France connaissent à peine le nom de Reynolds, pas plus qu'on n'avait entendu prononcer celui de Shakspeare, il y a quatre-vingts ans. On sait à peine que, tandis que la pauvre peinture se mourait dans toute l'Europe, qu'elle se traînait éternelle, déshonorée sur les traces de Vanloo et de quelques génies de même force, un vrai génie, Reynolds, continuait les grands maîtres en Angleterre, et, il faut bien le dire, malgré un profond respect pour notre gloire nationale, il les continuait de manière à n'avoir point été surpassé par tout ce qui s'est fait depuis dans notre pays.

Lawrence a succédé à la réputation de Reynolds, son maître; et, tout imbu de ses traditions, il n'est pas moins plein d'originalité.

Par le grand nombre de ses productions capitales, Lawrence rappelle tout-à-fait ces anciens peintres dont la fécondité nous étonne, et que nous sommes convenus de nous figurer retirés dans leur atelier, soigneux de leur réputation seulement par de beaux ouvrages, peu hommes d'intrigue, et de salons. Sir Thomas qui, par son immense talent, pouvait se passer de l'intrigue, n'était pas moins courtisan poli que grand peintre; ses personnages en prenaient sans doute cet air noble et cette tournure distinguée qu'il savait donner à presque tous. Son talent se sent d'habitudes élevées et du commerce de l'aristocratie. Ce qu'on demande avec le plus de surprise c'est comment il a pu suffire à tant de choses; car, malgré l'apparente facilité de sa manière, rien n'est plus consciencieux que son travail. Arrivé à un âge où on songe plutôt à vivre sur sa gloire passée qu'à en chercher de nouvelle, il semblait un jeune homme plein d'ardeur qui aurait sa fortune et sa réputation à faire. Ses tableaux, qu'on prendrait pour autant d'improvisations; tant sa touche a de vivacité, sont étudiés avec un soin qu'il porte jusqu'au scrupule, dans l'imitation de certains traits caractéristiques, et c'est là véritablement où il excelle, et où personne ne l'a sans doute égalé.

Les artistes anciens avaient craint d'animer leurs portraits des mouvemens rapides des passions, et rien de plus sage que cette retenue. Ils peignaient des figures sérieuses dans des attitudes simples et tranquilles. Pas plus de ces airs d'inspirés insupportables, que de ces sourires qui vous poursuivent dans des portraits ridicules, dont les vénérables originaux sont couchés dans leurs tombeaux depuis des siècles, et fort sérieux, je pense, comme dit Mercutio.

Avec un rare bonheur, Lawrence évite la roideur de certains maîtres, sans tomber dans les grâces minaudières d'une époque plus récente. Ses personnages vivent réellement: ils pourraient marcher, se mouvoir. Il saisit sur les traits la nuance la plus délicate de mélancolie ou de gaieté; il pousse quelquefois jusqu'à l'abus la recherche de contrastes piquans et inattendus; mais, au milieu de ces contrastes les plus bizarres, il vous captive encore: l'œil est forcé de le rechercher, de venir à lui. Son tableau est une espèce de diamant qui brille tout seul là où il se trouve, et qui éteint tout, autour de lui, par des moyens exagérés: d'accord, par une extrême coquetterie dans le choix de ses tons; passe; mais il frappe, il éblouit et non pas aux dépens de la finesse et de la vérité de son dessin, qui, dans les têtes, est incomparable. Sa couleur pleine d'éclat vous fixe devant sa toile, il vous enferme dans un cercle magique, pour forcer votre attention et la concentrer tout entière sur l'objet principal, sur la figure dont les yeux semblent vous suivre, et vous communiquer une émotion véritable.

Rien de plus répandu que cette sottise opinion que le portrait est un genre secondaire. Qu'y a-t-il pourtant de plus intéressant que les traits d'un homme célèbre ou que la naïve représentation d'une jeune et belle personne, à moins que vous ne préfériez à des yeux brillans de santé, à des lèvres fraîches et vermeilles, et à tout ce que la jeunesse peut répandre de charmes sur un visage, ces figures insipides qui se tordent et se démenent dans de grands tableaux où l'on ne sent que l'effort, et qui vous laissent de glace?

Le peintre de portraits n'a qu'à copier, dites-vous? Le modèle est devant lui; qu'il le saisisse. Mais, avec les traits qui forment la physionomie, vous voulez une âme qui les échauffe et qui respire, et voilà la véritable difficulté. Le peintre qui crée un tableau, le voit ou croit le voir dans son imagination; mais qui le contraint de suivre telle ou telle donnée? et, quand il vient à l'exécution, qui ne prouve qu'il ait retrouvé sur la toile seulement une ombre effacée de ce qu'il a conçu?

Il n'est point d'artistes, point d'écrivains qui n'ait mille fois composé avec le désir de prendre précisément ce qui lui vien-

dans l'esprit. Je suppose la volonté la plus ferme, la tête la plus active à poursuivre ses pensées, ne lui échappent-elles pas souvent à mesure qu'elles lui viennent? On n'en donne alors que la moitié, que le quart; quelquefois l'une vous mène à l'autre de telle sorte, que vous oubliez la première. La fantaisie, un hazard heureux, peuvent faire prendre à vos idées une tournure indifférente. — Au contraire, un portrait, Napoléon, par exemple, dont il faut saisir les traits, un homme que tout le monde pourra voir, afin de comparer la copie au modèle: il s'agit de le faire revivre, de lui donner le mouvement et la saillie sur cette surface muette, et de montrer pourtant tout ce qui l'entoure; de peindre jusqu'aux moindres détails, sans distraire l'attention que demandent les traits du visage. Voilà, et j'en demande pardon à tant de peintres soi-disant d'histoire, qui à vrai dire, ne peignent pas mieux l'histoire que la fable; voilà ce qu'on peut regarder comme des difficultés.

J'entends parler de la dignité du genre; de toutes les dignités, celle-ci est, à mon avis, la plus mince. La véritable est celle que l'homme imprime à son ouvrage, un genre digne, c'est celui qui est porté à la perfection.

Quant à Lawrence, il est avec ses beautés et ses défauts, ou si on l'aime mieux, avec son genre inférieur, un homme du premier rang. Il n'a point eu de rivaux dans la peinture des femmes et des enfants. Le portrait du pape, qui fournit l'exemple d'une autre espèce de mérite, prouverait la mobilité comme l'élevation de son talent, si rien de tout cela avait besoin d'être prouvé.

Quelques personnes ont prétendu que, tout remplis de beautés que pouvaient être ses ouvrages, ils risquaient de corrompre le goût.

On peut dire à cela qu'un grand artiste n'a jamais été considéré comme devant répondre de toutes les sottises qui peuvent se faire à propos de ses écrits ou de ses peintures. On aurait le plus grand tort d'en vouloir à l'illustre Goethe, par exemple, pour tous les allemands doués d'une sensibilité trop vive, que la lecture de Werther a fait se jeter à la rivière ou se pendre.

Quand même encore il serait démontré qu'un bon ouvrage peut perdre le goût, il resterait à décider jusqu'à quel point il est convenable de préférer le bon goût aux bons ouvrages.

Eugène DELACROIX.
Liège, le 19 avril 1832

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, dans les circonstances présentes, un soin que la régence n'oublie sans doute pas, c'est de faire examiner par la police municipale, assistée de personnes instruites, les farines. Ce ne serait pas assez de faire des visites à des époques périodiques: pour offrir de la garantie, elles devraient être imprévues et répétées.

Ce contrôle est d'autant plus nécessaire, qu'on assure que l'on a importé par Lixhe des quantités de farine provenant des approvisionnements militaires de Maestricht. Si le fait est vrai, l'intérêt public commande une plus scrupuleuse attention dans la vérification des farines destinées à être panifiées.

Agréés, etc.

VILLE DE LIÈGE.

La société de Luxembourg s'est empressée de mettre à la disposition de la régence de cette ville, la quantité de monnaie nécessaire à la fabrication du chlorure de chaux, à employer par les soins de cette dernière, comme préservatif contre le choléra. Le remboursement des frais d'extraction, de triage et de transport lui suffira. Cette offre généreuse a été acceptée par les bourgmestre et échevins.

Liège, le 18 avril 1832.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 18 avril.

Naisances: 7 garçons, 3 filles.
Mariage 1, savoir: Entre Guillaume Joseph Sauvage, horloger, derrière St-Martin, et Marie Elisabeth Lévêque, couturière, derrière la Magdelaine.
Décès: 2 garçons, 1 fille, 2 hommes, savoir: Louis de Kayper, âgé de 24 ans, carabinier à la première compagnie, corps des partisans. — Alphonse Edouard Andrien Decrééft, âgé de 22 ans, rue Gérardrie, célibataire.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Relâche au théâtre, jusqu'à lundi prochain 23 courant, la première représentation de M. Lepintre, premier acteur comique des théâtres des vaudevilles de Paris.
Répertoire des pièces qui seront jouées pendant son séjour, jusqu'au premier mai clôture du Spectacle. *M. Botte; le Bénéficiaire; le Témoin; la Voisin; les Maris sans Femmes; les Cantans; la Famille Riquembourg; Philippe; le Mariage à la Hussarde; le Vieux Pensionnaire; la Carte à Payer;* vaudeville; *l'Abbé de l'Épée.*
S'adresser pour la location des loges, Quai de la Sauvinière, n° 797.
Premier mai, clôture du Spectacle.

TRAITEMENS. — L'administrateur du trésor dans la province de Liège, informe Messieurs les curés et desservans en résidence à Liège, que le paiement de leurs traitemens du premier trimestre 1832, est ouvert à son bureau tous les jours non fériés, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi. Il prévient en outre, que les quittances son expédiées pour ceux hors du chef-lieu de la province.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Henri JENICOT, joaillier bijoutier orfèvre, demeure actuellement rue Neuvice, à la Couronne Impériale, n° 977.

BOULANGER-LEMOINE, a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la fête, il y aura BAL chez lui, lundi 23 courant, à la grande salle à BEYNE. 515

Dimanche 22 avril, BAL chez Ch. REUTER à Seraing.

On cherche un REMPLACANT pour la milice. S'adresser derrière l'église de St. Denis, n° 638. 488

On demande des REMPLAÇANS, au n° 771, Quai d'Avroy.

Le mardi 8 mai 1832, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place St.-Pierre, à la VENTE publique d'une MAISON restaurée à neuf, ayant une pompe et un beau jardin entourée de murs, située à Liège, rue Jonfosse, n° 353. L'acquéreur en aura la jouissance du jour de la vente, on pourra voir cette maison tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à midi. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

On demande pour le château de la Gotte, en Condroz, commune de Nandrin, une FILLE de quartier sachant laver, repasser, et manie de bons certificats. S'adresser pour plus amples informations, chez madame Guerry, auberge du Cheval-Blanc, faubourg St.-Gilles, à Liège. 512

Comme les circonstances actuelles exigent la plus grande propriété; le sieur François REQUILÉ jeune, mécanicien constructeur de pompes à incendie et autres en tous genres, à la Hache-d'Or, rue Hors-Château à Liège, a l'honneur d'informer qu'il tient à la disposition du public deux pompes foulantes, servies par deux hommes, qui se rendent aux domiciles des personnes qui désireront faire laver la façade de leur maison. Ce service se fera moyennant une légère retribution.

On trouve chez le même des petites pompes à main portative à jet continu, de son invention, propres à arroser, laver les croisées, très utiles en cas d'incendie. 510

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

F. HARDY, a re-u HUITRES anglaises et ANCHOIS nouveaux

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

POISSONS de Mer très-frais, au Moriane, rue du Stock s.

VENTE D'IMMEUBLES.

Le mercredi 16 mai 1832, aux dix heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix du canton de Huy, en son bureau place Saint-Severin, audit Huy, et par le ministère du notaire CHAPELLE, à ce commis, à la VENTE aux enchères publiques par licitation.

1^o D'une belle maison de campagne, avantageusement située au bord de la Meuse, dans un site très-agréable, en la commune de Tihange, près de Huy, cette maison se compose de cinq pièces au rez-de-chaussée et d'une cuisine, de quatre pièces à l'étage, d'un vaste grenier, de deux caves, cour, écurie, étable, grange, remise à chauffage, etc.

Elle est entourée de trois jardins légumiers dont les murailles sont garnies de beaux arbres fruitiers, et à côté desquels se trouve une superbe prairie garnie de trois cents arbres de très-bons fruits.

Sont en outre annexés à cette propriété trois et demi à quatre bonniers métriques de terre labourable de première classe, situés dans la belle campagne de Tihange.

Le tout est d'une contenance d'environ six bonniers et demi métriques, y compris l'assiette des bâtimens.

2^o D'une île en Meuse, située vis-à-vis de la maison, contenant trois bonniers 58 perches.

3^o D'une maison et dépendances, située en la commune d'Anthel, avec un bonnier 30 perches environ de terre labourable contigue.

4^o D'un bonnier trente perches ou environ de bois, situé en ladite commune d'Anthel, et des terrains où était ci-devant établie une alunerie.

5^o De divers capitaux de rentes considérables, tant en argent qu'en nature, bien hypothéqués.

Cette vente aura lieu d'abord en 5 lots tels qu'ils sont désignés ci-dessus, on réunira ensuite ceux de ces lots, que l'on jugera susceptibles de réunion pour être adjugés en masse. S'adresser pour avoir communication des titres de propriété et du cahier des charges, audit notaire CHAPELLE, à Huy, ou à M. de SOIRON, à Tihange. 439

A VENDRE à des conditions avantageuses, une MAISON propre au commerce. S'adresser rue Souverain Pont n° 596, ou chez le notaire PAQUE, même rue. 517

Belle grande MAISON, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, plusieurs belles chambres et plusieurs greniers, avec grand magasin, belle terrasse arborée, donnant sur la Meuse, sise place Sainte-Barbe, n° 32, à LOUER. S'y adresser.

PAR BREVET D'INVENTION.
ELEXIR SOUVERAIN.

Pour la reproduction de la chevelure inventé par N. GEE-RAERTS à Louvain, qui a obtenu ledit brevet sur le certificat de M. BAUD, professeur à la faculté de médecine de l'université de Louvain, délivré le premier juillet 1830, renfermant les expériences faites, sur l'invitation de l'administration supérieure, en présence publique de Messieurs les étudiants en médecine dans la salle de chirurgie de l'hôpital académique à ladite université, sur une personne âgée de soixante-trois ans, qui en a ressentis des effets remarquables, la partie chauve de sa tête étant maintenant recouverte de cheveux fins.

Cet incomparable ELEXIR ne remplace non-seulement les cheveux disparus de la tête, il empêche les autres de tomber et fortifie, d'une manière efficace, la chevelure en général.

D'autres certificats honorables, trop long à détailler, que l'inventeur tient sous la main, sont au reste la garantie, qu'il ne s'agit pas ici d'un charlatanisme, et que cette invention mérite à juste titre toute la réputation dont elle jouit.

La bouteille, avec un avis imprimé contenant la manière de se servir de cet ELEXIR, se vend à raison de 10 francs.

Les dépôts du VÉRITABLE ELEXIR SOUVERAIN, Pour BRUXELLES se trouve sous la direction de M. Van Straelen, à la parfumerie, Montagne de la Cour, n° 1084.

Pour ANVERS, chez M. Vandewereld, rue Cauwenberg; sect. 12, n° 800.

Pour LIÈGE, chez M. Gillon-Nossent, rue du Pont d'Isle, n° 52.

Pour NAMUR, chez M. Robson, parfumeur, rue de l'Ange, n° 686.

Pour LOUVAIN, chez l'inventeur M. Geeraerts, Mont-Bélier, n° 4.

La bouteille qui ne portera pas le cachet de l'inventeur GEEAERTS doit être considérée comme fautive position.

Toute demande doit être envoyée franc de port.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

MM. BASTIN, feront VENDRE aux enchères publiques le mardi 24 avril, 10 heures du matin, par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, en son étude place Saint-Pierre.

1^o Une belle et grande MAISON, avec un petit jardin et une cour très-spacieuse, ayant son entrée par une porte coté chère, située à Liège, rue St Reini, n° 456.

2^o Et une autre belle et grande maison, avec cour jardin, remise et écurie, sise en cette ville, rue des Sœurs-Grises, n° 419.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente à M^e BERTRAND, notaire susdit, ou à M^e BASTIN, avocat, à Huy.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 16 avril. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 75 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 70 fr. 35 — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 84 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 3/4. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 80 0/0. — Emprunt Belge 78 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 16 avril. — Dette active, 42 1/8 3/8 5/16 0/0. Idem différée 00/00. — Bill. de ch. 16 1/2 0/0 00. — Syndicat d'amortissement 69 3/4 70 0/0. — Rente remb. 2, 00 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. Rns. Hope et C^e 5, 90 3/4 93 1/8. — Dito ins. gr. li. 57 3/4 0/0. — Dito C. Ham, 00 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0 0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 69 3/4 78 70 0. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall. 83 1/2 00 0/0. — A Rot. 1^{re} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Lots de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5; 71 0/0 0 0/0. — Dito Londres 00 0/0 à 0. — Brésil. 0/0 0/0 0/0. Grecs 00 0/0 — Perp. d'Amst., 47 1/8 1/4.

Bourse d'Anvers du 18 avril. — Changes,

	à courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	1 1/4 av.		
Londres.	40 5/8 1/2	A 40 1/3	A
Paris.	3 1/8 p.	A	
Francfort.	35 1/4 1/6	N 35 9/16	N 35 7/16 N
Hambourg.	35 5/16	P 35 1/8	N
Escompte 0 0/0			

Effets publics. — Métalliques. 88 1/2 P. — Lots 370 A. — Napolitains, 75 1/4 A. — Guebard 00 00/00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0/0 00 0. — Idem Amsterdam, 48 3/4 49 0/0 A. — Anglo Danois, 66 A. — Lots de Pologne 97 N. — Anglo Brésiliens, 44 1/2 P. — Emprunt romain, 78 1/2 P. — Emprunt belge de 12 millions, 97 0/0 00 A; idem de 40 millions, 93 93 1/4 A; idem de 24 millions, 76 76 3/4 A.

Bourse de Bruxelles, du 17 avril. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5; 96 3/4 A. — Emprunt de 40 millions, sans intérêt, 92 1/2. — Emprunt de 24 millions, 76 3/4 P.

H. Lignac, impr. du Journal, place au Spectacle, à Liège.